

**Promouvoir une écologie positive****P3****Préserver la biodiversité et gérer durablement le littoral****T100**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2221-1,
- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L110-3, L. 332-1 à L. 332-27, R.332-30 à R.332-48 et R.332-68 à R. 332-81, L. 333-1 et suivants, R. 333-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret du premier ministre du 15 mai 2008 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Normandie Maine et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 30 novembre 2018,
- VU** le décret du premier ministre du 22 mai 2008 portant renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et adoptant sa charte, prorogé par le décret du 18 décembre 2018,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le contrat de plan État-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 26 et 27 janvier 2006 relative aux réserves naturelles régionales,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 17 décembre 2020 attribuant une

subvention au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie Maine pour l'action intitulée « la réalisation des études complémentaires au service de la révision de la Charte » (arrêté n° 2021\_00440),

**VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 attribuant une subvention à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 5.7 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques » (arrêté n° 2021\_06542),

**VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 attribuant une subvention au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour l'action intitulée « Charte : conception et impression de documents et études associées » (arrêté n° 2022\_01158),

**VU** la délibération la Commission permanente du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention « Liger Bocage et agroforesterie »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023 approuvant les conventions types relatives à la préservation de la Biodiversité,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023 approuvant les conventions conclues avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire, la Coordination Régionale de la Ligue pour la Protection des oiseaux des Pays de la Loire et la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,

**VU** les conventions de partenariat 2023-2025 signées le 03 mai 2023 avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire, la Coordination Régionale de la Ligue pour la Protection des oiseaux des Pays de la Loire et la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2023 approuvant la convention de gestion durable du littoral en Pays de la Loire 2023-2024 n°2023/38,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023 approuvant l'avenant n°1 conclu avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,

**VU** l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 signé le 28 novembre 2023 avec l'Union régionale des CPIE Pays de la Loire,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques,

## sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Déployer les compétences régionales en matière d'espaces labellisés

Réserves Naturelles Régionales labellisées

Attributions annuelles 2024 de RNR labellisée en application de convention de gestion approuvée

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024 relatif à la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls », présenté en annexe 1 ;

D'ATTRIBUER

une subvention de 14 940 € à la commune d'Ernée pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » pour une dépense subventionnable de 38 300 € TTC, telle que présentée en annexe 1 ;

D'AFPECTER

une autorisation de programme pour un montant de 4 800 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexes 1 ;

D'AFPECTER

une autorisation d'engagement pour un montant de 10 140 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1.

Natura 2000

Sites Natura 2000 terrestres sous pilotage régional - Demandes de financement FEDER

D'AUTORISER

à solliciter un financement FEDER au titre de l'objectif spécifique « Améliorer la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution » du Programme régional FEDER-FSE-FTJ pour la période 2021-2027, pour les opérations suivantes dont le montant prévisionnel sera défini par l'autorité de gestion régionale conformément à la réglementation européenne et nationale et aux règles de gestion régionales en vigueur :

- Animation Natura 2000 du site « Plaine calcaire du Sud-Vendée » - FR5212011 pour la période du 21/12/2022 au 31/03/2026, selon le plan de financement prévisionnel suivant : 144 875 € soit 50% du coût de l'opération ;

- Animation Natura 2000 des sites à chiroptères en Maine et Loire, en Sarthe et en Vendée pour la période du 01/01/2024 au 30/09/2027, selon le plan de financement prévisionnel : 166 005 €, soit 50% du coût de l'opération ;

- Animation Natura 2000 du site FR 5200622 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses Annexes » pour la période du 01/05/2023 au 31/03/2026, selon le plan de financement prévisionnel : 220 250 € soit 50% du coût de l'opération.

Paiement des restes à payer Natura 2000 sur engagements initiaux de l'Etat

**D'ATTRIBUER**

six subventions pour un montant global de 421 867,32 € pour le paiement des restes à payer sur engagements initiaux de l'Etat dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des Documents d'objectifs des sites Natura 2000, telles que présentées en annexe 3 ;

**D'AFFECTER**

une autorisation d'engagement pour un montant de 421 867,32 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3.

**2 - Soutenir l'action des acteurs pour la biodiversité**

**Partenaires Biodiversité 2023-2025 - Année 2024**

**D'APPROUVER**

la programmation 2024 des partenariats en faveur de la biodiversité, présentée en annexe 4 ;

**D'APPROUVER**

les avenants types aux conventions types 2023-2025, présentés en annexes 5 ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à les signer ;

**D'APPROUVER**

l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2025 avec l'Union régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, présenté en annexe 6 ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à le signer ;

**D'APPROUVER**

l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 avec la Coordination régionale de la Ligue pour la protection des oiseaux et la LPO Anjou, présenté en annexe 7 ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à le signer ;

**D'APPROUVER**

l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2025 avec la Fédération régionale des Chasseurs, présenté en annexe 8 ;

**D'AUTORISER**

la Présidente à le signer.

**Aide exceptionnelle au Conservatoire d'Espaces Naturels**

**D'ATTRIBUER**

une subvention exceptionnelle de 20 000 € au bénéfice du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire pour l'acquisition de matériel informatique ;

**D'AUTORISER**

pour ce dossier, la dérogation à l'article n°4.a des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 en prenant en compte les dépenses à compter du 1er janvier 2024 ;

**D’AFFECTER**

une autorisation de programme correspondante de 20 000 €.

Mise à disposition de l’outil escape game « Missions pollinisateurs »

**D’APPROUVER**

la convention de mise à disposition de l’escape game « Missions pollinisateurs » avec le GRAINE Pays de la Loire pour l’année 2024, présentée en annexe 9 ;

**D’AUTORISER**

la Présidente à la signer.

**3 - Placer l’arbre au cœur des politiques régionales de transition écologique**

Convention avec l’IGN

**D’ATTRIBUER**

au titre du plan Haie une subvention de 30 000 € à l’IGN en vue de financer le programme portant sur la mise en place d’un guichet collaboratif de saisie et mise à jour pour les données relatives au linéaire de haies pour une dépense subventionnable de 35 000 € HT;

**D’AFFECTER**

une autorisation de programme correspondante de 30 000 € ;

**D’APPROUVER**

la convention avec l’IGN présentée en annexe 10 ;

**D’AUTORISER**

la Présidente à la signer.

Liger bocage et agroforesterie

**D’ATTRIBUER**

une subvention régionale globale de 34 832,80 € telle que présentée en annexe 11 ;

**D’AUTORISER**

pour le dossier intitulé « Travaux de regarnissage d'une haie » présenté en annexe 11, la prise en compte les dépenses à compter du 29 septembre 2022 ;

**D’AUTORISER**

pour l’ensemble des dossiers présentés en annexe 11, la dérogation à l’article 10 du règlement d’intervention « Liger bocage et agroforesterie » adopté par délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2022 ;

**D’AUTORISER**

le versement des aides attribuées, selon les conditions suivantes :

- Une avance de 50 % sur production de toute pièce attestant du début de l'opération (attestation de commencement de travaux, devis, bon de commande). Ces pièces devront être attestées, au nom du bénéficiaire de l'aide, par toute personne dûment habilitée.
- Le versement du solde sur présentation d'une attestation d'achèvement des travaux dûment signée et d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visées par le comptable public

assignataire pour les bénéficiaires publics, ou par le représentant légal de l'organisme pour les bénéficiaires privés. Pour les aides inférieures à 4 000 €, le versement sera effectué en une seule fois sur présentation des pièces.

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme correspondante de 34 832,80 € pour les subventions présentées en annexe 11.

Une naissance, un arbre

**D'AFFECTER**

une autorisation de programme de 100 000 € afin de prendre en charge les dépenses relatives au dispositif une naissance, un arbre.

4 - S'adapter au changement climatique et protéger les populations des risques de submersion et d'érosion

Soutien aux études et travaux de gestion durable du littoral

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 71 925 € à la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique pour l'opération « Travaux de réparation des dégâts de la tempête Céline dans les marais salants du bassin de Guérande » pour un montant subventionnable de 479 500 € TTC ;

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 18 000 € au Syndicat mixte Bassin du Lay pour l'opération « P7.1 définition d'une stratégie de protection dans le secteur du Parc de La Faute sur Mer » pour un montant subventionnable de 120 000 € HT ;

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 55 500 € au Syndicat mixte Bassin du Lay pour l'opération « P7.2 stratégie d'aménagement des digues du Lay » pour un montant subventionnable de 370 000 € HT ;

**D'ATTRIBUER**

une subvention de 27 000 € au Syndicat mixte Bassin du Lay pour l'opération « P7.3 définition d'une stratégie de protection du secteur de la Pointe de l'Aiguillon (commune de l'Aiguillon-la-Presqu'île) » pour un montant subventionnable de 180 000 € HT ;

**D'ANNULER**

à la demande du bénéficiaire par courrier en date du 09 novembre 2023, la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribuait une subvention de 2 250 € à la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier pour l'opération « Action 5.7 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques » (arrêté n° 2021\_06542) ;

**D'AFFECTER**

dans le cadre de la politique de Gestion Durable du littoral, une autorisation de programme de 172 425 € pour l'ensemble des dossiers présentés au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE21 : Prévention des risques ».

5 - Ajustements administratifs

## Programme d'actions 2022 du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

### D'APPROUVER

au titre du programme d'actions annuel 2022 du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, la prise en compte d'une dépense éligible TTC au lieu de HT pour la subvention intitulée « Charte : conception et impression de documents et études associées » (arrêté n° 2022\_01158) le montant subventionnable restant inchangé.

## Programme d'actions 2021 du Parc naturel régional Normandie Maine

### D'APPROUVER

au titre du programme d'actions annuel 2021 du Parc naturel régional Normandie Maine, la prise en compte d'une dépense éligible d'un montant de 40 000 € TTC au lieu de 46 562 € TTC pour la subvention intitulée « la réalisation des études complémentaires au service de la révision de la Charte » (arrêté n° 2021\_00440).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

### ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Vote dissocié sur « la subvention de 372 307 € à la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) du point 2 »:

Contre : Sabine LALANDE

Abstention: Groupe Printemps des Pays de la Loire

Ces élus ne prennent pas part au vote : F.LOUVRIER, C. NEBBULA, R.BRANCOUR, A.MARTIN, P.HENRY, C.HUGUES.

REÇU le 24/04/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs